

PRE

SIONS

ET

IM

PACTS

MERS CELTIQUES

PRESSIONS ET IMPACTS

MERS CELTIQUES

JUIN 2012

PRESSIONS CHIMIQUES ET IMPACTS ASSOCIÉS

Contamination par des substances dangereuses

Apport en substances dangereuses par le dragage et le clapage

Céline Le Guyader
(CETMEF, Brest).



Cette synthèse a pour objet de décrire dans quelle mesure les activités de dragage et d'immersion peuvent constituer une pression ayant un impact environnemental dans la sous-région marine.

Cet impact est mesuré sur la base des substances dangereuses susceptibles d'être contenues dans les sédiments déplacés et qui pourraient être diffusées dans l'environnement.

Le dragage constitue une activité indispensable pour la sécurité de la navigation maritime et l'accès aux ports. Pour l'ensemble des ports français, il représente annuellement environ 50 millions de tonnes (Mt) de sédiments dragués ; il s'agit d'une mission de service public financée par l'État et les collectivités territoriales. Il existe deux types de dragage, les dragages d'entretien, quasi-permanents et réguliers, qui consistent à entretenir les ports et leurs voies d'accès d'une part, et les dragages réalisés à l'occasion de travaux ponctuels d'autre part, qui représentent environ 5 % de l'ensemble des dragages effectués.

Les opérations de dragage, d'immersion ou de dépôt à terre des sédiments sont strictement réglementées par le code de l'environnement.

Les dragages consistent à extraire, soit par des moyens mécaniques, soit par aspiration, des sédiments.

L'immersion, qui concerne environ 95 % des sédiments dragués, est un mode de gestion qui consiste soit à rejeter les sédiments en surface – clapage, surverse ou refoulement – soit près du fond – refoulement en conduite.

Il est à souligner que la qualité des sédiments est largement tributaire des apports de contaminants provenant des bassins versants, la situation étant très différente d'un site à l'autre. On constate globalement une contamination plus forte des sédiments dans des zones qui ne font pas l'objet de dragages fréquents. En revanche, les zones régulièrement draguées, notamment dans les grands estuaires, présentent généralement une meilleure qualité des sédiments présents. Le dragage des grands ports maritimes estuariens – Rouen, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux – représente 60 % du volume total dragué.

1. MÉTHODOLOGIE

En l'absence d'un référentiel prévu par la DCSMM, il est proposé d'apporter les éléments de réponse relatifs à l'apport en substances dangereuses par le dragage et le clapage sur la base d'un référentiel réglementaire national et des enquêtes annuelles réalisées dans le cadre de la convention OSPAR.

C'est sur la base de cette convention que l'arrêté ministériel du 9 août 2006 (complété par l'arrêté du 23 décembre 2009) fixe un référentiel réglementaire indiquant les niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de sédiments. Ce référentiel détermine, pour les éléments métalliques, les polychlorobiphényles (PCB) et le tributylétain (TBT), deux niveaux de référence dits « N1 » et « N2 » permettant de caractériser les sédiments quant à la présence de contaminants qu'ils contiennent et de guider la décision de la meilleure gestion qui sera faite des sédiments au vu de leur impact sur l'environnement.

Ces deux niveaux réglementaires sont définis de la manière suivante :

- « au-dessous du niveau N1, l'impact potentiel est en principe jugé d'emblée neutre ou négligeable, les teneurs étant « normales » ou « comparables au bruit de fond environnemental ». Ce niveau correspond à la valeur plafond pour une immersion des sédiments de dragage sans étude complémentaire.
- « entre le niveau N1 et le niveau N2, une investigation complémentaire peut s'avérer nécessaire en fonction du projet considéré et du degré de dépassement du niveau N1 ».
- « au-delà du niveau N2, une investigation complémentaire est généralement nécessaire car des indices notables laissent présager un impact potentiel négatif de l'opération ». Dans le cas d'un dépassement avéré pour une ou plusieurs substances, une évaluation environnementale est réalisée afin de déterminer la meilleure des solutions pour la gestion de ces sédiments.

Des niveaux de référence pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont actuellement à l'étude.

2. ÉTAT DES LIEUX DANS LA SOUS-RÉGION MARINE MERS CELTIQUES

La sous-région marine compte deux ports, tous deux sur l'île d'Ouessant : le port de Lampaul et le port du Stiff.

Aucun site d'immersion n'est référencé dans la sous-région marine mers celtiques.